

# La Truite Sulpicienne et Béninoise

## Assemblée Générale

*Vendredi 23 Février 2024*

*Mairie de Saint-Souplet - Salle des Mariages*



### ORDRE DU JOUR

- Bilan financier
- Rapport d'activité
- Renouvellement du Bureau
- Questions diverses
- AG Extraordinaire  
Nouveaux statuts



# Bilan Financier 2023



# 1. RECETTES AAPPMA 2023

## 1.1 SUBVENTIONS RECUES

FEDERALE : ALEVINAGE .....	214,00 €
FEDERALE : Atelier Pêche Nature .....	€
FEDERALE : DIVERS .....	€
COMMUNE / COMMUNAUTÉ DE COMMUNES .....	305,00 €
AUTRES SUBVENTIONS .....	€
<b>TOTAL</b>	<b>519,00 €</b>

## 1.2 COTISATIONS STATUTAIRES ET AUTRES PERCUES

COTISATION STATUTAIRE AAPPMA SUR CARTE DE PÊCHE .....	378,30 €
COTISATIONS OPTIONNELLES (Barques et Pontons) .....	€
<b>TOTAL</b>	<b>378,30 €</b>

## 1.3 RÉCIPROCITÉ

RISTOURNE DÉPARTEMENTALE .....	1 711,90 €
RISTOURNE INTERDÉPARTEMENTALE .....	270,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>1 981,90 €</b>

## 1.4 PRODUITS EXCEPTIONNELS

FOIRES-KERMESSES-LOTÉRIES .....	€
INSCRIPTIONS Atelier Pêche Nature .....	€
CONCOURS DE PÊCHE .....	€
ANIMATIONS DIVERSES .....	€
DONS .....	
Autres RECETTES : .....	184,51 €
<b>TOTAL</b>	<b>184,51 €</b>

**TOTAL RECETTES (b)**

**3063,71 €**

## 2. DEPENSES AAPPMA 2023

### 2.1 ACTIONS

ACHAT POISSONS .....	
ATELIER PÊCHE NATURE .....	€
FOIRES-KERMESSES-LOTÉRIES .....	€
CONCOURS DE PÊCHE .....	€
ANIMATIONS .....	
DONS .....	€
<b>TOTAL</b>	

### 2.2 CHARGES DE GESTION COURANTE

INDEMNITÉS COMPENSATRICES DÉPOSITAIRES .....	€
INDEMNITÉS / FRAIS BUREAU / ADMINISTRATION / PERSONNEL .....	118,60 €
INDEMNITÉS / FRAIS DE GARDIENNAGE .....	300,00 €
INDEMNITÉS COMPENSATRICES DIVERSES .....	
LOCATION DROIT DE PÊCHE .....	
LOCATION LOCAUX / TAXES .....	
EXPERT - COMPTABLE .....	
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE :	
<b>TOTAL</b>	418,60 €

### 2.3 DIVERS

ACHAT/RÉPARATION MATÉRIEL DE BUREAU .....	
TRAVAUX / ENTRETIEN BAUX DE PÊCHE .....	161,90 €
ACHAT/RÉPARATION MATÉRIEL ENTRETIEN .....	
CREANCES IRRECOUVRABLES (chèques impayés, etc) .....	
AUTRES DEPENSES : .....	
<b>TOTAL</b>	161,90 €
<b>TOTAL DEPENSES (c )</b>	<b>580,50 €</b>

### 3. RECAPITULATIF

3.1 REPORT SOLDE N-1 (a)	13644,43 €
--------------------------	------------

TOTAL RECETTES (b)	3063,71 €
--------------------	-----------

TOTAL DEPENSES (c)	580,50 €
--------------------	----------

<b>3.2 SOLDE NET AU 31/12/N</b> = (a) + (b) - (c)	16127,64 €
------------------------------------------------------	------------

#### 3.3 REPARTITION DE L'ACTIF

COMPTE BANCAIRE AU 31/12/N	9609,50 €
----------------------------	-----------

COMPTE EPARGNE AU 31/12/N	6510,42 €
---------------------------	-----------

ESPÈCES EN CAISSE AU 31/12/N	7,72 €
------------------------------	--------

DIVERS (bon d'achat, avoirs, ...) AU 31/12/N	
----------------------------------------------	--

<b>3.4 ACTIF NET N</b>	16127,64 €
------------------------	------------

Fait à **Saint-Souplet**

le **28/01/2024**

Validé en assemblée générale le :

\_\_\_\_\_

Signature du Président :

Signature du Trésorier :

*Christian Logez*

*Jean-Michel Szczyt*

Tampon de l'AAPPMA :

Association Agréée pour la Pêche et  
la Protection du Milieu Aquatique  
La Truite Sulpicienne et Béninoise

Le prix de la carte de pêche comprend les cotisations statutaires pour :

- L'AAPPMA,
- La Fédération Départementale (vignette fédérale),
- Le Milieu Aquatique (CPMA),
- La Redevance Milieu Aquatique (RMA).

Perçue avec les cartes de pêche, cette dernière permet à l'agence de l'eau de financer des actions de protection des milieux aquatiques, notamment la préservation des espèces piscicoles.

Les taux pour l'année 2019 sont les suivants :

- 8,80 € par personne majeure qui se livre à l'exercice de la pêche pendant une année,
- 3,80 € par personne qui se livre à l'exercice de la pêche pendant 7 jours consécutifs,
- 1,00 € par personne qui se livre à l'exercice de la pêche à la journée,
- 20,00 € de supplément annuel par personne qui se livre à l'exercice de la pêche de l'alevin d'anguille, du saumon et/ou de la truite de mer (migrateurs).

## RMA (incluse dans la CPMA)

CARTE PERSONNE MAJEURE (dont cotisation carte MAJEURE ou INTERFEDERALE)	51	X	8,80 AED	448,80 €
CARTE JOURNALIERE	1	X	1,00 AED	1,00 €
CARTE HEBDOMADAIRE	1	X	3,80 AED	3,80 €
CARTE DECOUVERTE FEMMES	1	X	8,80 AED	8,80 €
PASS PÊCHE ANIMATION MAJEUR		X	1,00 AED	-

FAIT À Saint-Souplet

LE 28/01/2024

Signature du Président :

*Christian Logez*

Signature du Trésorier :

*Jean-Michel Szczyt*

Validé en assemblée générale le : \_\_\_\_\_

Cachet de l'AAPPMA :

Association Agréée pour la pêche  
et la Protection du Milieu Aquatique  
La Truite Sulpicienne et Béninoise

# Vote du Bilan Financier

Monsieur Dupont Christophe et  
Monsieur Meyssonier Christian,  
commissaires aux comptes donnent  
leur quitus au bilan financier 2023.



# Rapport d'activité



# Nombre d'adhérents à l'AAPPMA

<b>Catégorie d'adhérents</b>	<b>Nombre Année N (2023)</b>	<b>Nombre Année N-1 (2022)</b>
Cartes Interfédérales	<b>35</b>	<b>35</b>
Cartes " Personne Majeure "	16	11
Cartes " Personne Mineure "	8	3
Cartes " Découverte -12 ans "	7	8
Cartes " Découverte Femme "	1	1
Cartes " Hebdomadaire "	1	2
Cartes " Journée "	2	1
Option " URNE »		1
Carte été		1
<b>TOTAL</b>	<b>70</b>	<b>63</b>

# Garderie

Remerciements à Serge pour son investissement dans la mission de garde de pêche :

- Contrôle des pêcheurs
- Surveillance de la rivière
- Participation aux travaux
- Représentation de l'AAPPMA

Formation en 2024 pour son agrément dans le département de l'Aisne avec la FDAAPPMA02



# Empoisonnement

Aucun empoisonnement ne sera fait en 2024



# Renouvellement du Bureau

Président : Christian Logez

Vice-Président : Michel Vatin

Trésorier : Jean-Michel Szczyt

Secrétaire : Patrick Bala

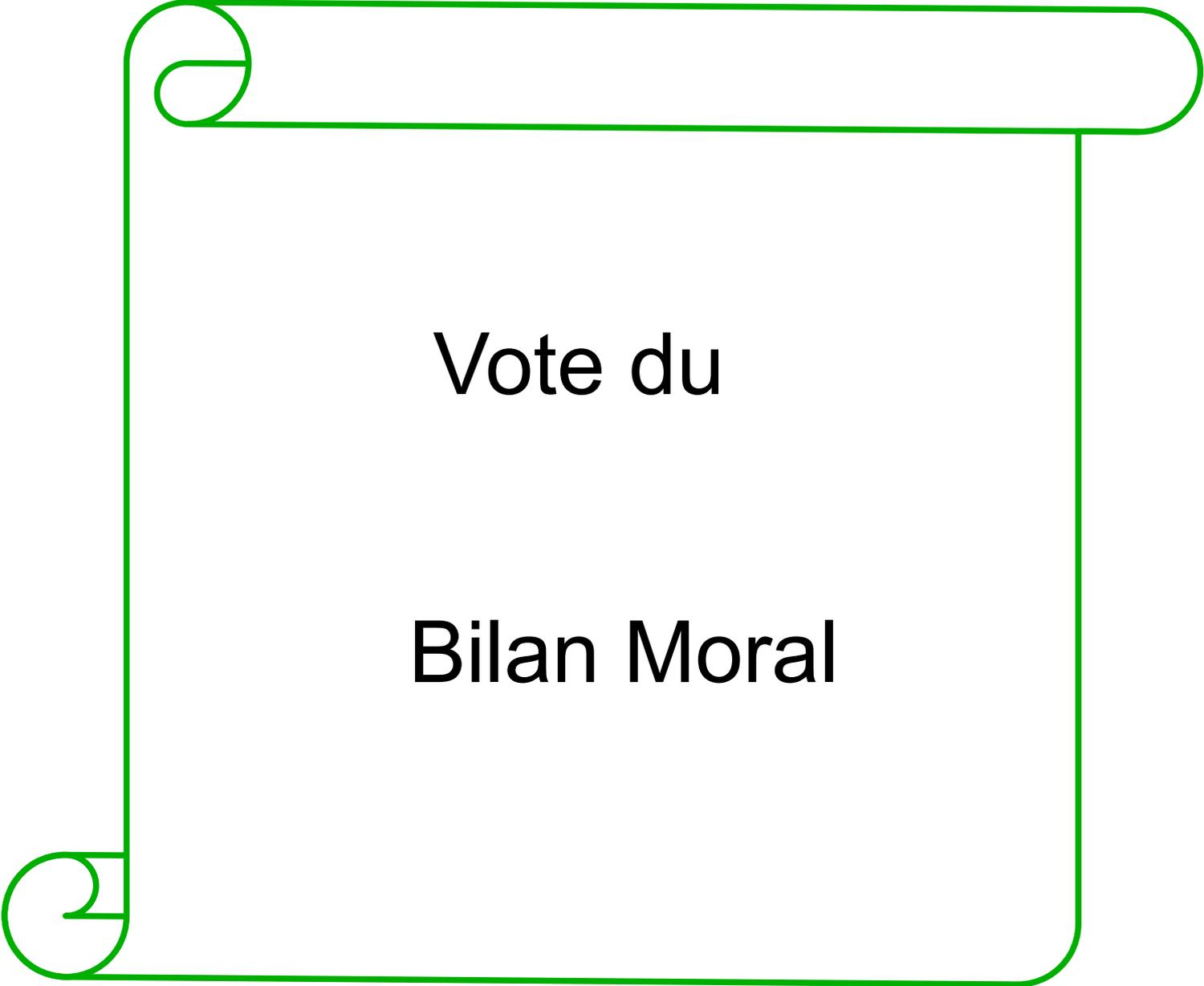
Administrateurs :

Daniel Barbier

Philippe Bourgeot

Fauconnier Loïc

Appel à candidatures pour faire partie du conseil  
d'administration de l'AAPPMA



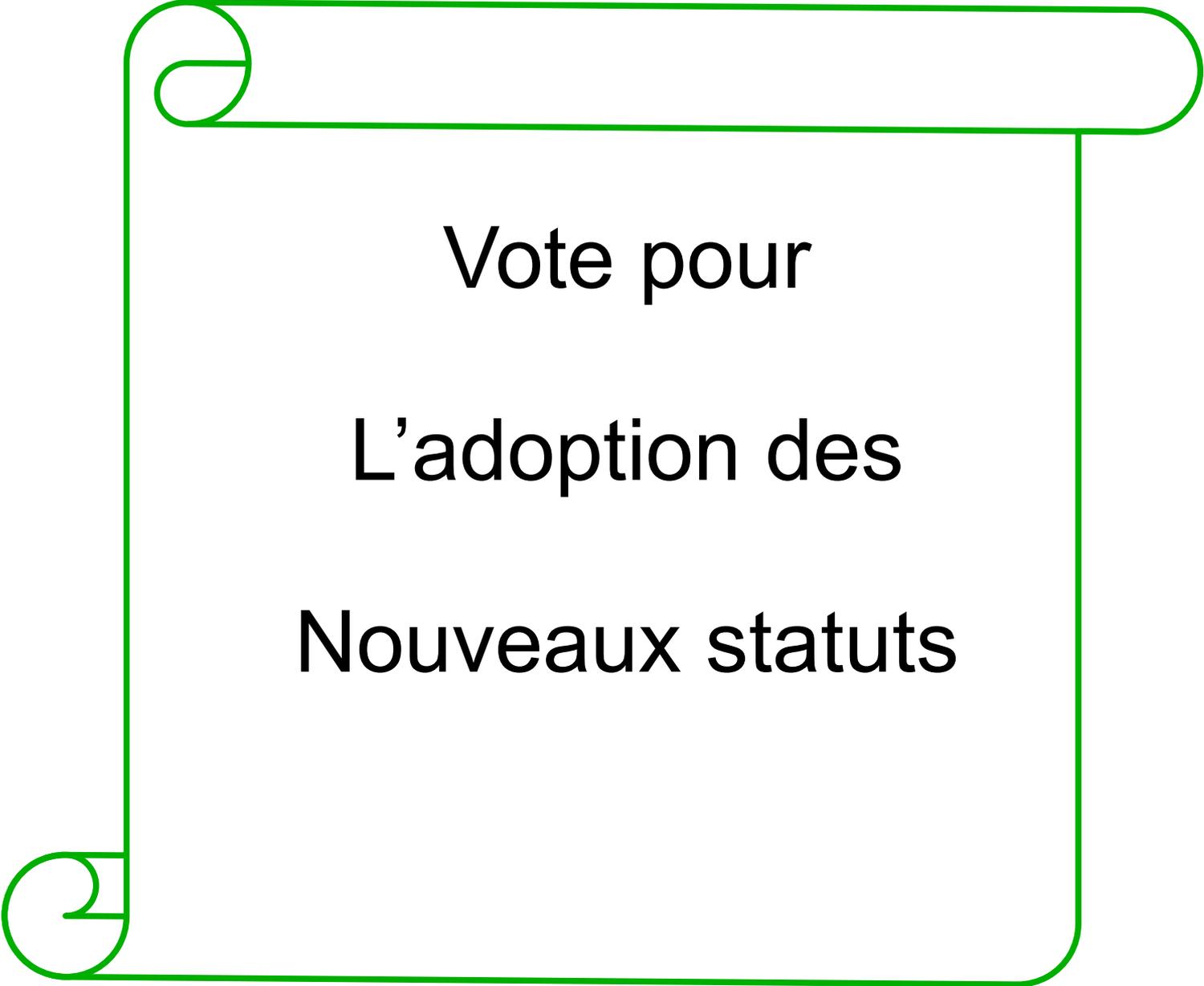
Vote du

Bilan Moral

# Assemblée Générale Extraordinaire

Présentation des modifications  
et adoption des nouveaux statuts de l'AAPPMA  
conformément à l'arrêté du 16 janvier 2013  
modifié par arrêté du 2 juin 2023

Les modifications des statuts apportent des aménagements concernant le paiement des différentes taxes pour les dépositaires et la possibilité de mettre en place des réunions en utilisant des moyens de communication par internet.



Vote pour

L'adoption des

Nouveaux statuts

# INFORMATIONS



**Les cartes de pêche sont en vente uniquement sur le site**

**[www.cartedepeche.fr](http://www.cartedepeche.fr)**

**Tarif des cartes de pêche 2024**

Carte interfédérale URNE	110,00 €
Carte personne majeure	81,00 €
Carte découverte femme	40,00 €
Carte personne mineure	18,00 €
Carte découverte -12ans	7,00 €
Carte hebdomadaire avec CPMA	35,00 €
Carte journalière	18,70 €

**Dates d'ouverture et de fermeture  
sur le parcours de  
la Truite Sulpicienne et Béninoise**  
Du samedi 30 mars 2024  
au dimanche 15 septembre 2024 inclus

**Rappels :**

Hameçon simple sans ardillon

Appâts artificiels uniquement

Pas de pâte ni de pain

Les truites fario et les Ombres communs seront remis à l'eau avec précaution...

La pratique du No-Kill n'est pas un concours...

Association Agréée de Pêche et de Protection des Milieux Aquatiques  
La Truite Sulpicienne et Béninoise



Parcours de pêche de l'AAPPMA sur la rivière Selle  
Saint-Souplet & Saint-Benin



**Ouverture : Dernier samedi du mois de mars**

- L'ouverture est retardée pour respecter le temps de reproduction des truites fario.
- La pêche est autorisée tous les jours jusque la fermeture officielle (cf Arrêté préfectoral).
- Ne pas marcher dans l'eau avant le mois de juin.
- Utiliser un seul hameçon simple sans ardillon.
- Uniquement des leurres artificiels (ni pâte, ni pain).
- Réduire le temps de manipulation des poissons hors de l'eau ; utilisation de l'épuisette conseillée.
- Savoir se limiter dans le nombre de prises no-kill.
- Respecter la rivière, sa faune et sa flore - **Être un pêcheur responsable.**



**Interdits**



**Ardillon - Hameçon multiple**

**Autorisé**



**Un seul hameçon simple sans ardillon**

Remettre à l'eau toutes les truites fario et les ombres en s'assurant de leur survie



Truite fario (*Salmo trutta*)



Ombre commun (*Thymallus thymallus*)

Prélèvement autorisé 4 truites Arc-en-ciel maximum par jour



Truite Arc-en-ciel (*Onchotynchus mykiss*)

## **Actions menées en 2023 :**

- Mise à jour régulière du site internet l'AAPPMA.
- Vérification et entretien de la signalétique sur le parcours de pêche.
- Garderie : renouvellement de la tenue du garde.
- Comptage des Frayères
- Information aux pêcheurs au fil de l'eau et à l'office du tourisme.
- Echanges avec les Fédérations de pêche de l'Aisne et du Nord.
- Participation à la consultation sur le projet d'arrêté préfectoral.
- Participation aux réunions associatives.
- Etude et réunions sur l'apport de MES
- Animations pêche à la mouche

# Animations pêche à la mouche

- 1) animation en mairie de Saint-Souplet :  
Matériel et montage de mouche
- 2) Animation technique du lancer à Boué
- 3) Sortie pêche à Travecy
- 4) Sortie pêche à Avesnes-sur-Helpe
- 5) Animation : technique du lancer à l'étang Saint-Crépin  
« annulé pour manque de matériel »

# Inventaire piscicole à Saint-Souplet



# Relevé de l'inventaire truite fario 2023

## 0 à 1 an

Taille	Poids
76	4
80	6
83	6
90	10
91	8
94	10
99	12
100	10
102	12
103	12
104	14
104	10
105	12
126	22

## 1 à 2 ans

Taille	Poids		
158	42	Suite	suite
160	44	178	64
160	42	180	68
161	50	181	64
163	46	181	62
164	46	183	64
165	48	183	76
165	48	183	74
166	50	184	68
167	54	184	74
167	48	185	64
168	50	185	70
169	52	185	76
170	54	186	66
170	54	189	74
171	58	189	68
172	60	190	76
173	62	190	74
173	64	192	74
175	52	193	80
175	62	195	74
175	60	196	86
176	60	196	84
176	56	196	86
176	54	197	88
176	56	200	84
176	58	203	82
177	56	204	90
177	60		
177	66		
177	60		

## 2 à 3 ans

Taille	Poids
206	88
207	104
209	110
210	120
215	108
218	114
224	140
225	140
230	140
233	140
234	150
235	160
238	140
241	152
242	140
245	168
247	174
250	188
253	178
260	182
268	201
272	184
315	322
315	354
320	218
344	392
392	475

## 3 ans et+

Taille	Poids
315	322
315	354
320	218
344	392
392	475



# 2022 à 2023

## Année prolifique pleine d'espoir

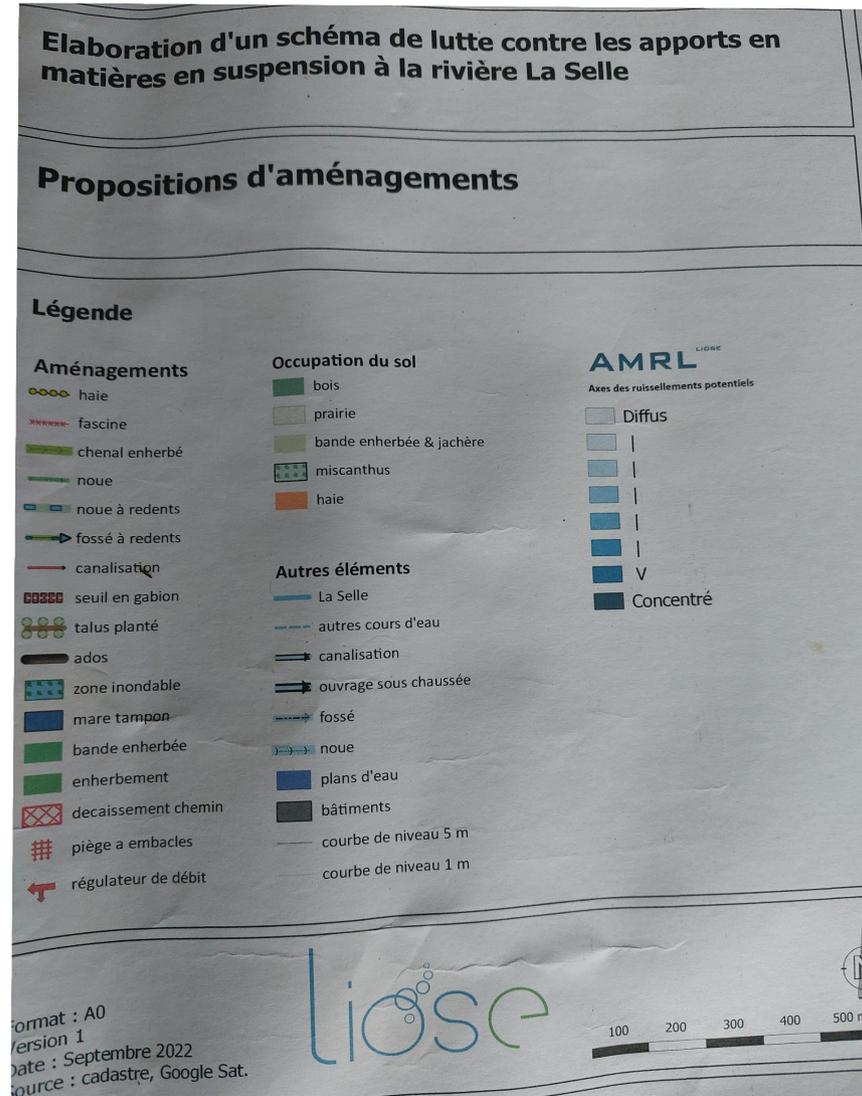
Contournement de l'ancien moulin à Saint-Martin-Rivière ouvrant un linéaire supplémentaire à la truite fario pour sa reproduction et le rétablissement de la continuité écologique.



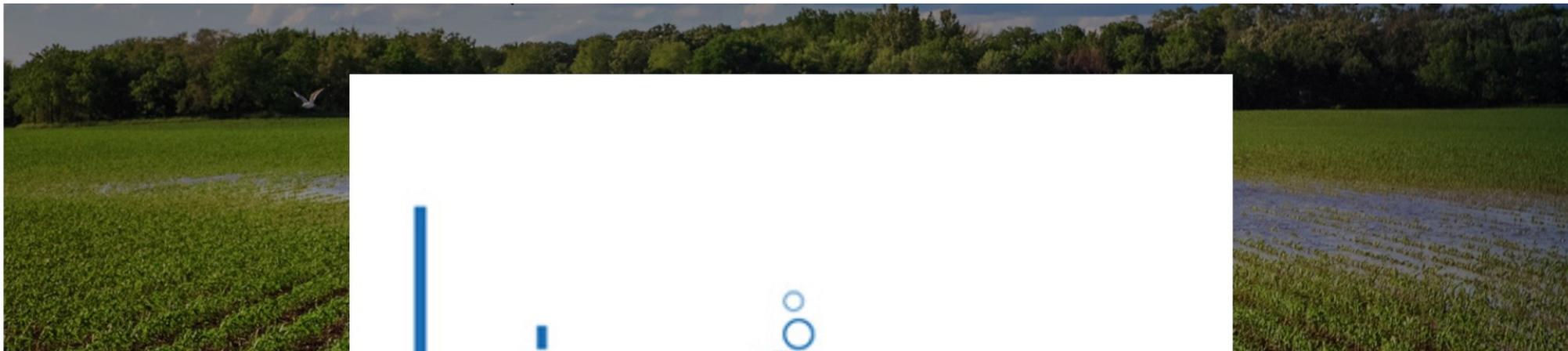
# 2022 à 2023

## Année prolifique pleine d'espoir

Etude « LIOSE » sur la lutte contre l'apport de MES dans la rivière Selle de Molain à Saint-Benin.



# Réunions de travail bureau d'étude environnemental LIOSE



liose

Ingénierie environnementale

**Spécialiste de la gestion des eaux de surface, du  
ruissellement et de l'érosion**

**Spécialisé dans la gestion des eaux de surface, en interaction avec le sol et les pratiques agricoles et viticoles, LIOSE réalise des études, diagnostics et propositions d'aménagements en s'appuyant sur la modélisation pour vous apporter une réponse sur-mesure, garantissant la meilleure qualité de service rendu.**

Acceptation et prise en charge du devis par la FDAAPPMA59

Première réunion de présentation du projet le 1° mars 2022

3 Réunions sur les communes concernées pour discuter des possibilités de réduction de l'impact du ruissellement sur le cours d'eau.

Le cabinet d'étude LIOSE propose différentes solutions selon la nature du terrain et son implantation.

Ont participé à ces réunions :

- Les représentants des communes
- Les fédérations départementales de pêche et de protection du milieu aquatique de l'Aisne et du Nord
- Les services du Département du Nord
- La DDT de l'Aisne
- La DDTM du Nord
- L'Agence de l'Eau Artois-Picardie
- Le Syndicat mixte du Sud Est de l'Escaut
- La chambre d'agriculture
- L'AAPPMA La Truite Sulpicienne et Béninoise

La lutte contre le ruissellement et l'érosion des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation du sol – support vivant pour notre alimentation – que pour **la préservation de la qualité de nos milieux aquatiques et la protection des biens et des personnes.**

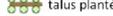
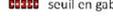
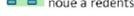
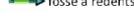
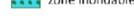
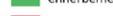
Selon la Commission européenne, l'érosion est la principale menace pesant sur les sols. La surface du territoire européen affectée par l'érosion est estimée à près de 17 %, soit 26 millions d'hectares.

A titre d'exemple, des mesures réalisées dans le lit d'un cours d'eau à l'aval d'un bassin versant très sensible du Nord de la France ont enregistré le passage de 350 000 tonnes de terre entre 1997 et 2002, soit l'équivalent de la totalité de la couche arable d'une exploitation de 100 hectares (Sce : Hauts de France- guide de l'érosion)



# Aménagements / sous-bassins

Saint-Souplet est « Arbre Guernon RD115 »	Saint-Souplet ouest « Cavée Menneresse RD67 »
Chenal enherbé	Fascine
Fascine	Haie hydraulique
Fosse infiltration	Noue enherbée
Haie hydraulique	Seuil gabion
Renforcement fossé	Bande enherbée
Régulateur de débit	Mare tampon
Création aire de dépôt	
Création chemin	
Enherbement	
Mare tampon	

-  haie
-  fascine
-  ados
-  talus planté
-  seuil en gabion
-  chenal enherbé
-  noue
-  noue à redents
-  fossé à redents
-  canalisation
-  cantineau grille
-  zone inondable
-  mare tampon
-  bande enherbée
-  enherbement
-  decaissement chemin
-  piège à embâcles
-  régulateur de débit



**Saint-Souplet est :**  
**Taux d'abattement total sur 50 ans de**  
**118,6 T ou 2,4 T/an**

**Saint-Souplet ouest :**  
**Taux d'abattement total sur 50 ans de**  
**5 153,6 T ou 103,1 T/an**

Source FFAAPPMA59/LIOSE

# Coûts théoriques - bilan

Matière En Suspension exportés

- situation actuelle : 0,33 T/an/ha
- situation aménagée : 0,21 T/an/ha
- abattement : 0,11 T/an/ha

Sous bassins versants	Coût total € HT (travaux)	MOE (10%)	Aléa (10%)	Coût total € HT
Molain « Rive droite »	19 890€	1 989 €	1 989 €	23 868 €
Molain « Rive gauche »	21 440 €	2 144 €	2 144 €	25 728 €
Saint-Martin-Rivière « Le Champ de Bataille »	4 800 €	480 €	480 €	5 760 €
Saint-Martin-Rivière « Le Petit Marais »	36 800 €	3 680 €	3 680 €	44 160 €
Saint-Martin-Rivière « Rive gauche »	213 574 €	21 357 €	21 357 €	256 289 €
Saint-Souplet est « Arbre Guernon RD115 »	180 138 €	18 014 €	18 014 €	216 166 €
Saint-Souplet ouest « cavée Menneresse RD67 »	67 826 €	6 783 €	6 783 €	81 391 €
Saint-Benin « Ravin de Baudival »	210 440 €	21 044 €	21 044 €	252 528 €
<b>TOTAL</b>	<b>754 908 €</b>	<b>75 491 €</b>	<b>75 491 €</b>	<b>905 890 €</b>

# 2022 à 2023

## Année prolifique pleine d'espoir

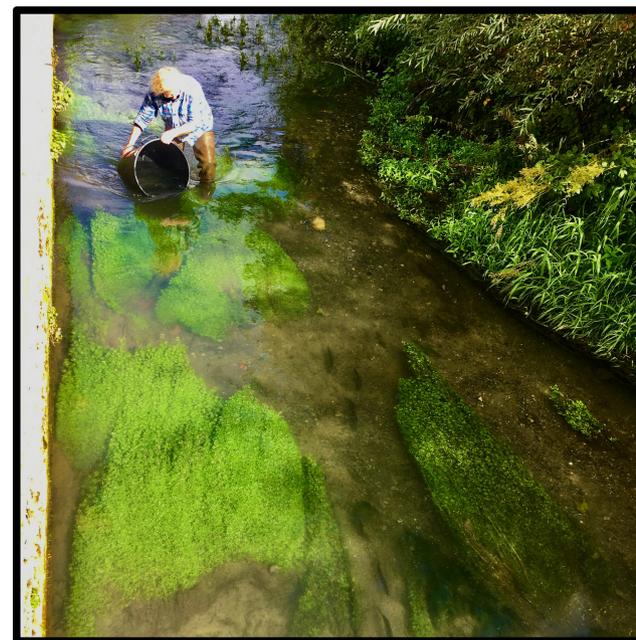
Une année avec peu de coulée de boues pendant la période du frai et de l'émergence des truitelles.



# 2022 à 2023

## Année prolifique pleine d'espoir

Introduction de l'Ombre commun



Les Ombres communs  
doivent être remis à l'eau  
dans les meilleures conditions  
de survie dit NO KILL  
Attention : arrêté préfectoral

# 2023 à 2024

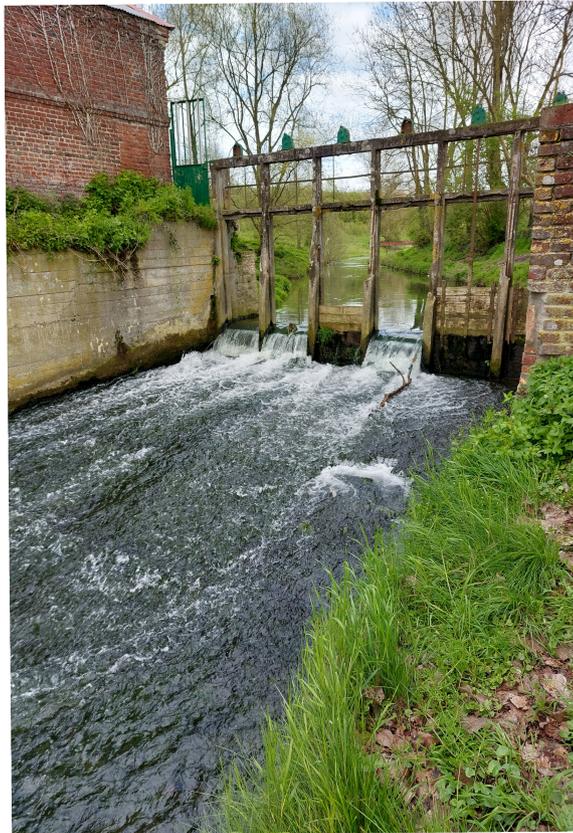
## des grandes inquiétudes

Nous allons vers la disparition de la truite Fario de la Selle  
comme pour le saumon de l'Allier.

### Continuité écologique de la Selle

Les différents seuils des moulins sont toujours infranchissables.

*Pourquoi ? A qui incombe la responsabilité ?*



Moulin du tordoir

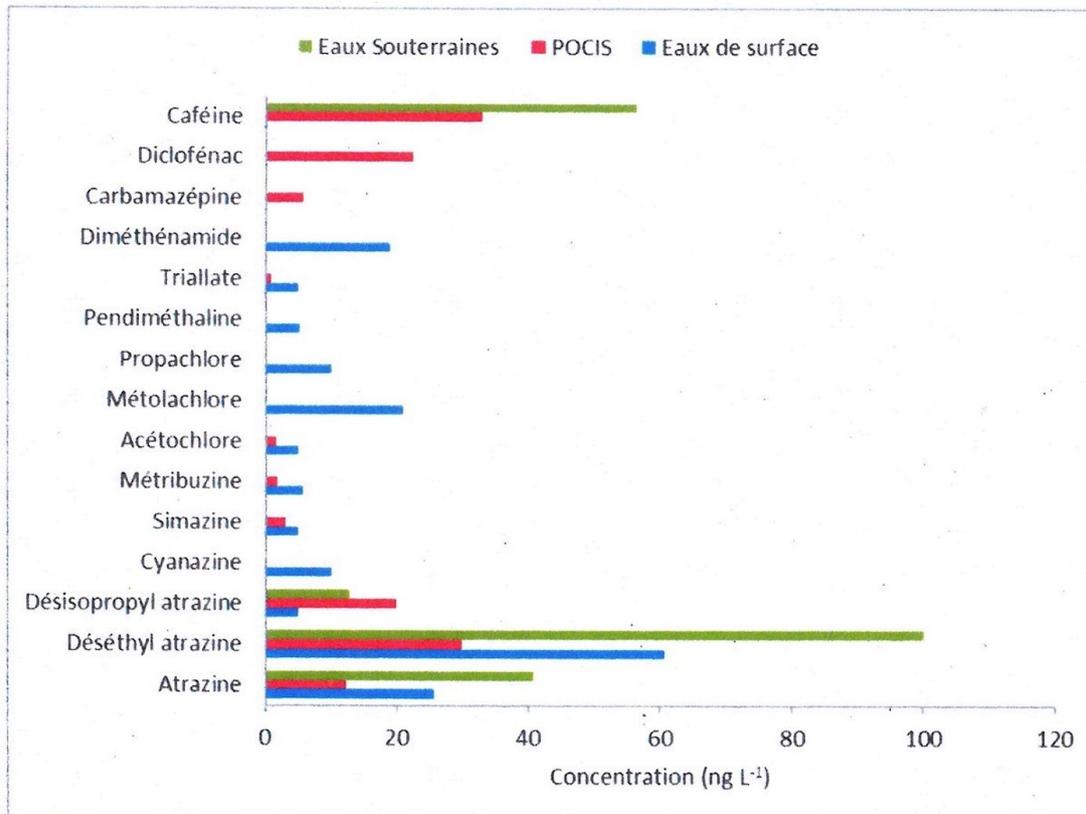
# 2023-2024

## des grandes inquiétudes

**Nous allons vers la disparition de la truite Fario de la Selle  
comme pour le saumon de l'Allier.**

**POLLUTIONS : L'eau de la rivière reste de qualité médiocre.**

***Pourquoi ? A qui incombe la responsabilité ?***



**Diclofénac** : Anti inflammatoire.

**Carbamazépine** : anti épileptique (trouble bipolaire)

**Diméthénamide** : herbicide

**Triallate** : herbicide pour graminées ( colza, bettraves)

**Pendiméthaline** : herbicide

**Propachlore** : herbicide Monsanto

**Métolachlore** : dés herbant interdit depuis 2003

**Acétochlore** : herbicide

**Métribuzine** : herbicide ( post levée pomme de terre)

**Simazine** : herbicide interdit depuis 2001

**Chanoine** : herbicide (pois maïs)

# 2023 à 2024 des grandes inquiétudes

**Nous allons vers la disparition de la truite Fario de la Selle  
comme pour le saumon de l'Allier.**

**Sédimentation : La rivière continue à se sédimenter de plus en plus.  
Va-t-on vers un nouveau curage ? Comme pour les fleuves côtiers du Pas  
de Calais suite aux inondations.**

***Pourquoi ? A qui incombe la responsabilité ?***



# **Nous allons vers la disparition de la truite fario de la Selle comme pour le saumon de l'Allier**

- La réglementation et la gestion de la pêche sont inadaptées pour la sauvegarde de la truite fario.
- Les dates d'ouverture et de fermeture ne tiennent pas compte de la spécificité de la rivière.
- Les modes de pêche sont inadaptés pour la protection de la truite sur la Selle même en no kill.
- La réglementation et la gestion sont différentes suivant les associations.
- Aucune analyse de gestion en fonction des résultats des pêches électriques.
- Une formation devrait être obligatoire pour l'obtention d'un permis et non d'une carte de pêche
- Une formation obligatoire sur la connaissance du milieu aquatique pour les présidents et responsables des différentes structures de la pêche.

***POURQUOI ? A QUI INCOMBE LA RESPONSABILITE ?***

# Impact du déséquilibre environnemental

Nous allons vers la disparition de la truite fario de  
la Selle  
comme pour le saumon de l'Allier.



# Prolifération des oiseaux piscivores

*Pourquoi ? A qui incombe la responsabilité ?*



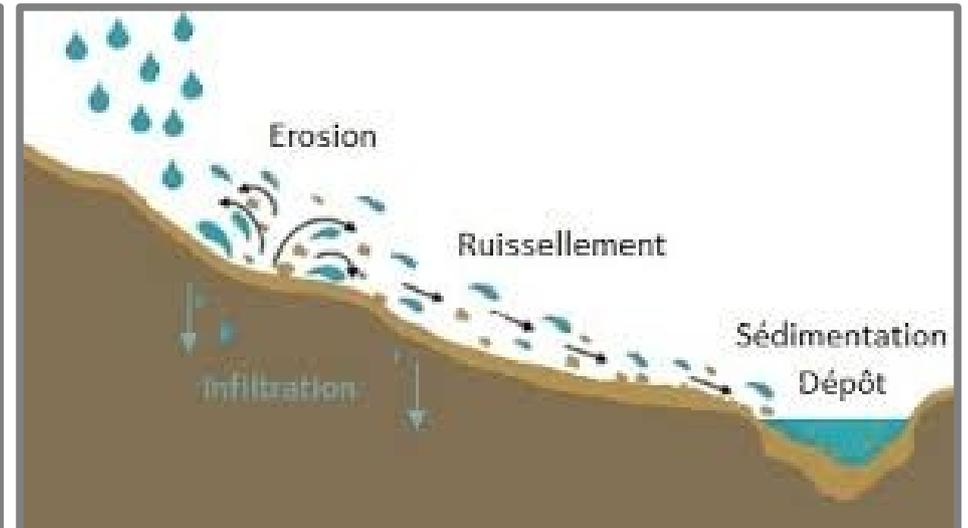
# Diminution de la faune aquatique

***Pourquoi ? A qui incombe la responsabilité ?***



# Imperméabilisation des sols

Implique des grandes variations des flux en déstabilisant le milieu aquatique (crue importante et étiage sévère) tout en diminuant la recharge des nappes.



# Problématique du ruissellement et de l'érosion des terres agricoles



Etiage sévère



***Pourquoi ?  
A qui incombe la responsabilité ?***

Flux déstabilisant le milieu

# ACTES D'INCIVILITÉS

Vol du panneau d'information pédagogique sur le contournement de l'ouvrage de Saint-Martin / Coût de la réalisation du panneau 534 € / Réimpression 74 €

## Pourquoi la cascade de Saint-Martin-Rivière ne coule-t-elle plus ?

Les vestiges d'un ancien moulin construit en 1774 étaient appréciés par les promeneurs. Mais derrière la beauté de cette cascade se cachait d'importants changements physiques qui continuent aujourd'hui à avoir un impact négatif sur le cours d'eau. Faut-il garder cet ouvrage anthropique (réalisé par l'homme) bien que leur utilité économique ait disparu ? Listons ensemble les avantages et les inconvénients d'avoir contourné la chute d'eau de Saint-Martin-Rivière.



### Un passage possible

Sans obstacle, les poissons migrateurs sont libres de remonter le cours d'eau, lui rendant sa biodiversité originale et lui permettant d'augmenter ses zones de reproduction jusqu'au pont de la départementale 76 de Molain.



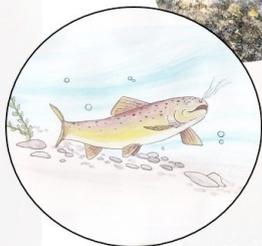
### Une granulométrie variée

Le débit constant et diversifié permet de garder une granulométrie variée non colmatée (gros et petits blocs) favorables à l'installation d'espèces d'insectes, de poissons et d'amphibiens variés optimisant leur reproduction.



### Une oxygénation homogène

Le courant et les remous permettent une oxygénation homogène du cours d'eau, grâce à la diversité des fonds, fait de radiers (partie de cours d'eau peu profonde à écoulement rapide), de moulles (partie de cours d'eau profonde) et de plat courant (partie de cours d'eau à écoulement lent et de profondeur moyenne) qui sont favorables pour de nombreuses espèces patrimoniales de la région.



### Un point de vue...

La cascade est un lieu de promenade connu localement, où l'on peut venir admirer la chute d'eau.

### ...mais un seuil infranchissable

Il empêche le passage des poissons migrateurs, comme les truites. Des pêches de contrôles avant travaux ont ainsi révélé de nombreuses truitelles en aval et aucune en amont.

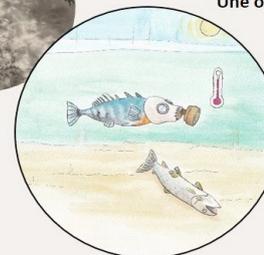
### Une sédimentation en amont

En amont du seuil, le ralentissement du courant entraîne un dépôt de sédiments fins tissant le courant qui vient couvrir les roches et combler les interstices. Le colmatage de tout le linéaire de l'ancien bief du moulin est rectiligne, le fond est uniforme avec une faible épaisseur d'eau et peu de diversité de l'écoulement. Privés de caches et de lieux de reproduction, de nombreuses espèces disparaissent.



### Une oxygénation l'eau en danger

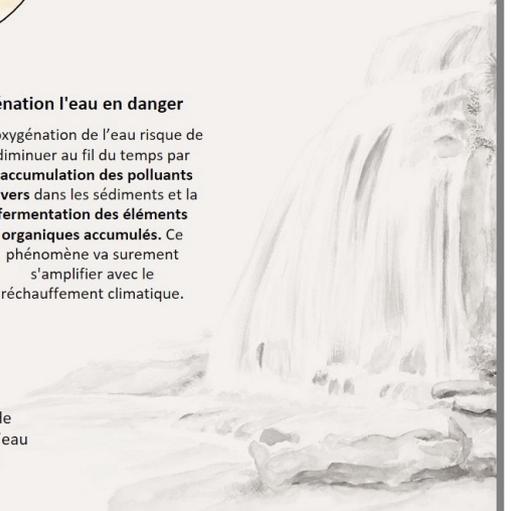
L'oxygénation de l'eau risque de diminuer au fil du temps par l'accumulation des polluants divers dans les sédiments et la fermentation des éléments organiques accumulés. Ce phénomène va surement s'amplifier avec le réchauffement climatique.



### Bilan

Grâce à l'autorisation du propriétaire du site Mr Mollet Michel, de l'agence de l'eau Artois Picardie et de la fédération départementale de pêche de L'Aisne ont permis le contournement de l'ouvrage de l'ancien moulin. Le cours d'eau a retrouvé ses conditions physiques et chimiques naturelles. Le passage des migrateurs et la réinstallation des espèces d'origine est maintenant possible.

Avec l'assèchement de la cascade, la ville perd un lieu de balade apprécié. Cependant, la modification du cours d'eau avait largement impacté les conditions en amont et de nombreuses espèces avaient disparues.



# DES ACTES D'INCIVILITÉS

Vol des cailloux de recharge pour les frayères à Saint-Martin-Rivière !



# DES ACTES D'INCIVILITÉS

Arrachage ou dégradation chaque année des panneaux d'information sur la réglementation de la pêche de notre association essentiellement sur les parcours de la commune de Saint-Benin.

Coût des  
panneaux Alu :  
111,90 €



# POINT POSITIF

Les travaux de contournement du seuil de l'ouvrage de Saint-Martin-Rivière si controversés ont permis à la rivière de retrouver rapidement une diversité d'écoulement avec toute sa faune et sa flore.

Maintenant ce site est devenu un lieu magnifique de reproduction de la truite fario.

Cette année sur le nouveau linéaire, on a pu compter **14 nids de frai.**

Cela démontre que le seuil était bien un obstacle infranchissable pour toutes les espèces.

Il nous reste encore deux obstacles en amont à retirer et finaliser par la remise d'un nouveau substrat sur l'ensemble du linéaire



14 frais  
Sur le  
Contournement  
À  
St-Martin-Rivière



Ouverture sur le parcours de l'AAPPMA  
**Samedi 30 Mars 2024**  
Bonne saison !

